



COMMUNE DE SIMANDRE

76, place de la mairie
71290 SIMANDRE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le 08 juin 2023 à 19h00 à la mairie (14 présents), 4 absents excusés ayant donné pouvoir.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121.15 du CGT, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Monsieur Jean-Pierre TOMBO est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte-rendu du 6 avril 2023 et après en avoir délibéré :

1. VALIDE à 17 voix pour, le devis du Cabinet Modulart concernant la mission OPC (ordonnancement, pilotage et coordination du projet) pour les travaux de création de logements seniors d'un montant de 9 000 € H.T. AUTORISE le maire à signer ce devis et tout document s'y rapportant. DIT que cette somme sera prévue au budget. PRÉCISE que M. Jacky PETIT est arrivé à 19H30, il n'a donc pas pris part à cette délibération.

2. ADOPTE à 17 voix pour, le projet de raccordement électrique de la parcelle F 1854 présenté par le SYDESL de Saône-et-Loire située "Route de Cuisery" appartenant à la société MMDI. DIT que conformément à la délibération n°2021-53 en date du 02/09/2021, la commune s'engage à subventionner à hauteur de 80 % les raccordements des professionnels de Simandre. DIT que le coût restant de ce renforcement sera pris en charge par le pétitionnaire et que cette contribution communale sera inscrite au budget communal au compte 204182. PRÉCISE que M. Jacky PETIT est arrivé à 19H30, il n'a donc pas pris part à cette délibération.

3. ACCEPTE à l'unanimité le devis 2023-0018 du Centre de Gestion d'un montant de 5 600 € TTC se rapportant au classement d'archives de la mairie conservées dans un garage. DIT que cette somme sera imputée au BP 2024.

4. DONNE SON ACCORD à l'unanimité sur le projet de réfection des trottoirs de la RD 933 d'un montant de 21 150,72 € TTC. Travaux consécutifs à l'enfouissement des réseaux et qui permettront de gérer les écoulements d'eaux pluviales et l'accès adapté PMR. DIT que cette somme sera prévue au BP 2023. CHARGE le maire d'effectuer les démarches nécessaires et signer tout document s'y afférent.

5. DONNE SON ACCORD à l'unanimité sur le projet de renforcement de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) par la pose d'un poteau incendie route des Crozes pour un montant estimatif de 4 200 € TTC de la SAUR. CHARGE M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et signer tout document s'y afférent.

6. SUPPRIME à l'unanimité un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet à compter du 01/07/2023 et DÉCIDE de créer un poste d'agent de maîtrise, à temps complet, à compter du 01/07/2023. ADOPTE les modifications du tableau des effectifs. DIT que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget.

6. VOTE les subventions pour l'année 2023. DIT qu'une somme de 17 600 euros est prévue au compte 6574 du BP 2023.

7. Dans le cadre de l'installation d'un nouveau professionnel de santé au pôle médicale (sage-femme à partir du 10 juillet), le conseil municipal ACCEPTE d'accorder la gratuité du loyer pendant 1 année à compter de son installation conformément à la délibération du 17/01/2014. Dit que le prix du loyer au Pôle médical pour l'année suivante sera fixé conformément au tarif fixé pour l'année en vigueur et révisé chaque année selon la valeur de l'évolution annuelle de l'indice de référence des loyers.

COMMUNE DE SIMANDRE

1. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Devis Élan Cité d'un montant de 2 716,75 € pour l'acquisition d'un 3^{ème} radar pédagogique (projet inscrit au BP2023) : ACCEPTÉ à l'unanimité.
- Mise à jour de la Base Adresse Nationale : question reportée à une prochaine séance de conseil municipal.
- Constitution des jurés d'assises pour l'année 2024 : l'assemblée a procédé publiquement au tirage au sort à partir des listes électorales. Trois personnes ont été désignées, cette liste sera ensuite transmise à la cour d'assises pour examen par une commission.
- Information sur les travaux de voirie réalisés par la Communauté de Communes Terres de Bresse : travaux réalisés pour 2023 : Route de Saône après l'intersection avec Rte des Charmes.
- Voyage Conseil jeunes à l'Assemblée nationale : voyage réalisé le mercredi 14 juin, 25 jeunes participeront.
- Fête patronale de la Saint Jean les 24/25 juin/guinguettes les 12 et 13 juillet avec feu d'artifice au bord de Saône le 13 juillet 23 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10.

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 13 juin 2023 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le Maire,
Christophe GALOPIN



Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre TOMBO